

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Les nouvelles des pays étrangers ne sont pas fort rassurantes.

D'après des correspondants dignes de foi, la France assure que de graves événements se préparent en Roumanie.

« Je serai fort surpris, écrit entre autres un correspondant on ne peut mieux placé pour juger les choses, je serai fort surpris si, dans deux mois d'ici, le prince Charles gouverne encore les provinces danubiennes. »

D'un autre côté, le *Peuple souverain*, dont le rédacteur en chef, M. Pascal Duprat, a jadis occupé un poste diplomatique en Orient, et probablement conservé des relations avec ce pays, affirme que les rapports sont fort tendus entre le sultan et le khédive.

« Le gouvernement ottoman, lit-on dans le *Peuple souverain*, avant de prendre quelque mesure coercitive, aurait cru devoir exposer ses griefs aux gouvernements français et anglais. Les dépêches de Constantinople auraient donné lieu, depuis trois ou quatre jours, à un échange actif de communications entre Paris et Londres, et on annonce aujourd'hui que lord Lyons aurait eu hier une longue entrevue avec M. Jules Favre. »

On prête au sultan l'idée de rétablir dans toute sa grandeur le vieil empire musulman.

Une entrevue diplomatique doit avoir lieu, dans le courant de septembre, entre M. Thiers, M. le comte de Beust et lord Granville, pour arrêter une ligne de conduite commune aux trois puissances, dans la question d'Orient.

On sait avec quelle sollicitude M. Thiers entend maintenir le rôle traditionnel de la France dans le Levant, et c'est à son invitation que les directeurs des affaires extérieures d'Autriche et d'Angleterre doivent se rencontrer avec lui, à Marseille, pour y conclure, croyons-nous, la triple alliance de l'Occident contre les éventualités qui peuvent surgir dans le Bosphore.

On lit dans une correspondance adressée de Paris au *Phare de la Loire* :

Les feuilles italiennes n'ont pas fait mauvais accueil au discours de M. Thiers sur la question romaine. Par-delà les Alpes, on est habitué à lire entre les lignes, et comme on voit qu'au fond le gouvernement français est disposé à respecter le fait accompli, on s'inquiète assez peu des incidents parlementaires.

L'entrevue projetée entre l'empereur d'Allemagne et l'empereur d'Autriche aura lieu décidément à Gastein. C'est ce qui résulte d'un télégramme d'Emms, qui apporte des détails précis à ce sujet.

C'est, comme je vous le disais, sur le territoire autrichien, aux eaux de Gastein, que se rencontreront les deux empereurs. L'empereur Guillaume s'y rendra vers le 7 août, en passant par

Wiesbaden et Hambourg, Ratisbonne et Salzbourg.

Le séjour de l'empereur allemand à Gastein sera d'environ trois semaines. Dans cet intervalle, il recevra la visite du monarque austro-hongrois.

Puisse cette entrevue ne pas déchaîner sur l'Europe les malheurs qui ont déjà suivi une autre entrevue des mêmes personnages princiers à Gastein, il y a quelques années.

Il paraît que M. Thiers a reçu, il y a quelques jours, les délégués du conseil municipal d'une de nos villes de l'Est, qui venaient s'informer de la situation au point de vue de l'évacuation prussienne.

Le chef du pouvoir exécutif n'aurait pas dissimulé à ses interlocuteurs qu'il n'y avait pas à compter sur une évacuation prochaine des territoires occupés (il n'est, en effet, nullement question de l'évacuation pour le 31 août, comme le dit un journal).

On ignore ce qu'est devenu M. Gambetta. Le bruit court à Versailles que le jeune député, à l'issue de la séance de samedi, a pris le chemin de fer et a été voir ses électeurs de Marseille et du Midi, auxquels il avait annoncé depuis quelque temps sa visite. Il règlera, dit-on, l'affaire d'option et reviendra ensuite ici. Ce fait ferait supposer que M. Gambetta, sympathique à l'idée de fusion des deux groupes de la gauche, est étranger aux démarches faites actuellement pour l'accélérer.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES.

La grosse question de l'indemnité de guerre (projet de loi de M. Claude, de la Meurthe) divise profondément la Chambre.

Deux partis sont en présence.

Les représentants des départements envahis, qui soutiennent, peut-être non sans raison, que la France entière doit participer à la réparation des désastres occasionnés par une guerre déclarée par la France entière.

Les représentants des départements non envahis défendent avec énergie les intérêts de leurs commettants, et s'appuient sur la loi qui n'accorde aucune réparation pour ce qui résulte de ce que l'on appelle le *fait du prince*.

Cependant, à côté de la question pécuniaire se dresse la question politique, et sur ce terrain-là il y a moins d'accord.

Les membres de la gauche modérée ou radicale sentent ce qu'il y a de profondément injuste à faire supporter tout le poids de la guerre à la partie de la France que sa position destine à souffrir de toute invasion; ils sentent toute l'impopularité qui s'attacherait au parti qui mettrait en avant la question d'intérêt et d'égoïsme personnel.

D'après ce que nous pouvons déduire des conversations des couloirs, il est probable que M. Thiers fera un pas en avant du côté de la commission qui conclut à l'adoption de la loi.

Dans ce cas-là, la droite repousserait la proposition de M. Claude; mais la gauche et les centres droit et gauche appuieraient le chef du pouvoir exécutif.

Le vote du projet de loi de M. Claude va peut-être donner une mesure exacte des forces des divers partis dans la Chambre, et de la majorité sur laquelle M. Thiers peut compter à l'occasion.

Les fusions sont à l'ordre du jour; les confusions aussi.

Pour la seconde fois, les républicains radicaux et les républicains modérés ont essayé de s'entendre; pour la seconde fois ils n'ont réussi qu'à se persuader de l'inanité de leurs efforts.

Nous avons annoncé qu'une grande réunion devait avoir lieu vendredi soir. Nous étions bien informés, mais les radicaux avaient proposé et les modérés ont disposé.

La séance n'a pas eu lieu.

Les radicaux ont été prévenus à temps qu'ils couraient tout droit à un échec.

Les modérés avaient été officieusement invités à ce que MM. Gambetta et compagnie appelaient déjà une petite fête de famille; mais les modérés, flairant une déception et l'impossibilité à laquelle ils se heurteraient dans le cas d'une proposition d'entente sur le terrain politique, s'étaient juré entre eux qu'on ne les y prendrait pas.

MM. Gambetta et Louis Blanc eurent vent de la résolution de leurs invités, et c'est ainsi que, par prudence, la réunion a été remise à une meilleure occasion.

Par ce temps où tout le monde cherche et trouve quelquefois des impôts nouveaux, un député a l'intention de proposer une révision du cadastre.

Non pas une révision des limitations territoriales: ce serait un travail énorme et dont les résultats financiers ne se feraient pas sentir en temps utile.

Nous voulons parler de la révision du classement des terres qui a été fait en 1810. Le cadastre divise les terres en cinq classes, dont la première comprend les forêts, et la cinquième les terres incultes.

Depuis 1810, bien des terres qui étaient classées dans la 3^e ou la 4^e catégorie ont été améliorées par des amendements successifs et par les progrès de l'agriculture.

Par contre, beaucoup de forêts ont été défrichées et n'ont donné que des terres d'un maigre rapport.

Aujourd'hui, nous assistons à ce spectacle étrange d'un propriétaire louant toutes ses terres au même prix, et payant l'impôt sur trois ou quatre catégories différentes.

Des gens compétents affirment que la révision du classement donnerait à l'impôt foncier une plus-value de 60 à 80 millions.

Elle serait, en outre, très-rapidement faite par les agents cantonaux, au moyen des baux de fermage.

Une proposition dans ce sens sera prochainement soumise à l'Assemblée nationale.

On annonce la démission de M. Magnin, député de la Côte-d'Or, et ministre du commerce du gouvernement de la défense nationale.

M. Magnin aurait compris que sa situation à

la Chambre devenait impossible après la lecture du rapport, soumis à l'Assemblée, sur les marchés qu'il a conclus pour le ravitaillement de Paris.

L'attitude mélancolique et un peu embarrassée de M. Magnin, pendant que M. de Saint-Victor racontait les faits et gestes des sieurs Balliache, Fréart et autres, faisait du reste pressentir la détermination prise par l'ex-ministre.

L'espérance de l'évacuation prochaine des environs de Paris, que la France formulait, ne semble pas devoir se réaliser, si nous nous en rapportons aux journaux prussiens qui nous parviennent.

Ces feuilles s'en tiennent à l'exécution rigoureuse de la clause dont nous parlions: un milliard cinq cents millions ou pas d'évacuation.

Les habitants de Saint-Cloud viennent d'adresser une pétition aux membres de l'Assemblée nationale, pour demander à être indemnisés d'une partie des pertes que la guerre leur a fait subir.

Aucune localité n'a été plus éprouvée que Saint-Cloud. Six cents maisons ont été brûlées ou abattues. La pétition des habitants mérite donc d'être prise en sérieuse considération, et nous ne doutons pas qu'elle ne rencontre dans la Chambre une attention sympathique.

LA LOI MILITAIRE.

Le *Siècle* a pu se procurer le texte exact des principaux articles que viennent de voter les quarante-cinq membres de la commission militaire.

Ainsi donc c'en est fait: tout le monde est soldat.

« Art. 1^{er}. Tout Français doit le service militaire personnel.

» Art. 2. Il n'y a dans les troupes françaises ni prime en argent ni prime quelconque d'engagement.

» Art. 3. De vingt à quarante ans, tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire peut être appelé à faire partie de l'armée active et des réserves, selon le mode déterminé par la loi.

» Art. 4. Le remplacement est supprimé. Les dispenses de service, dans les conditions spécifiées par la loi, ne sont pas accordées à titre de libération définitive.

» Art. 5. Les militaires sous les drapeaux ne peuvent dans aucun cas prendre part à un vote.

» Art. 6. Il ne doit exister en dehors de l'armée active et des réserves, aucun corps organisé sous les armes. »

Seul, l'article 6 est encore à discuter.

Pour compléter cet aperçu de notre nouvelle organisation militaire, empruntons à la *Patrie* ses renseignements sur l'avenir de la garde nationale sédentaire :

« Elle sera supprimée par la nouvelle loi militaire; mais les individus qui en font actuellement

partie seront incorporés dans la troisième portion de la réserve.

» Cette portion comprendra les hommes de 40 à 62 ans qui ne pourront être appelés et armés qu'en cas de guerre. Ceux de 40 à 52 seront susceptibles de faire un service actif si les circonstances l'exigeaient; ceux de 52 à 62 feront un service sédentaire, ayant pour but de pourvoir à la sécurité des villes et des campagnes.

» Le système des réserves duquel on semble se rapprocher plus particulièrement, est celui des honveds. Il est pratiqué en Hongrie, et on vient de recevoir de Pesth tous les documents qui s'y rattachent. »

Les travaux relatifs à la réorganisation de l'armée préoccupent beaucoup M. Thiers. Le *Moniteur* lui prête le mot suivant : « Il ne s'agit pas de germaniser la France, mais bien de tirer un meilleur parti, au point de vue militaire, des ressources du tempérament français. »

Il vient de donner l'ordre à tous nos représentants à l'étranger de lui envoyer un rapport circonstancié sur l'état militaire des puissances auprès desquelles ils sont accrédités.

Le général de Cissey, ministre de la guerre, obéissant en cela aux instructions de M. Thiers, a prié le colonel Kodolich, attaché militaire à l'ambassade autrichienne, de vouloir bien lui faire parvenir la traduction française du système de la landwehr hongroise.

Le Français assure, en outre, que M. Thiers a donné des instructions pour instituer une commission scientifique, à l'instar de celle qui siègeait à Paris pendant le siège, pour examiner les projets de tout genre se rattachant aux armes de guerre, aux projectiles, aux progrès de l'art de la fortification, etc.

Le gouvernement veut, paraît-il, faire la part la plus large possible à l'initiative privée, et tenir compte de toutes les idées utiles qui pourront lui être soumises.

Parmi les réformes qu'inaugurera le gouvernement de M. Thiers, le même journal prétend qu'une des premières sera la suppression du corps des trains et équipages. La plupart des généraux de l'état-major conseillent fortement de fonder les régiments du génie dans ceux d'artillerie; chaque régiment d'artillerie comprendrait un certain nombre de compagnie du génie.

L'INTERNATIONALE.

On nous donne communication de la lettre suivante, adressée de Londres à un de ses amis de Paris, par une personne fort au courant des hommes et des choses de l'Internationale et de la défunte Commune.

Sous une forme familière, cette lettre contient des renseignements intéressants à connaître sur la figure que font, de l'autre côté de la Manche, les réfugiés de la nouvelle couche.

« Londres, 27 juillet.

» Mon cher ami,

» Il est assez difficile de peindre le désordre qui règne en ce moment ici. Tous les jours il y a banquet. Tantôt, c'est pour fêter l'arrivée d'un frère échappé de Paris; tantôt, c'est pour réunir autour de la sainte table les proscrits qui, bien que compromis dans la Commune, ne font point cependant partie de l'Association. Ceux-là sont, pour la plupart, de braves négociants en demi-gros à qui l'amour du galon a tourné la tête et qui se sont sauvés, croyant avoir la police à leurs trousses.

» Ces braves gens sont les conspirateurs en chambre qui, aujourd'hui, se posent en profonds politiques et en victimes de la tyrannie. En général, ils ont la poche bien garnie; aussi les frères et amis de Leicester square leur font-ils le meilleur accueil.

» La présence même de ces hommes, relativement honnêtes, rend un grand service aux membres de l'Internationale, car elle leur permet de présenter aux honnêtes badauds de Londres, comme des affiliés, ces hommes qui, aussitôt rentrés dans leur patrie, n'auront rien de plus pressé que de renier l'Internationale, ses pompes (à pé-pétrole) et ses œuvres.

» Plantadre est en ce moment le centre de réunion de ces républicains pour rire, dont plusieurs

ont fait demander sous main des sauf-conduits. Rien n'humilie ces braves gens comme de savoir qu'on ne songe aucunement à les poursuivre.

» L'autre jour, lorsque je suis arrivé, j'ai rencontré M***, que tu connais bien; il me demanda avec affection, devant un groupe assez nombreux:

» — As-tu vu ma femme et mes enfants?

» — Tout le monde va bien, lui répondis-je.

» — Comment! s'écria-t-il, ces infâmes de Versailles ont laissé en paix ma famille!

» — Parfaitement, et même on est fort étonné de ton départ; on t'attend là-bas pour te nommer conseiller municipal.

» Il prit alors d'un air profond:

» — Oh! dit-il, on les connaît les pièges de la réaction; heureusement on veille sur eux et nous savons à quoi nous en tenir.

» Ils sont à Londres 2,000 de cette force: on les grise de belles paroles; ils sont les apôtres du genre humain, les sauveurs du monde. Au fond, beaucoup commencent à s'ennuyer d'être loin de leurs affaires et pensent que le rôle de martyr est bien beau, mais bien assomant.

» En attendant, on les enrôle un peu de gré, un peu de force, et ces braves gens se croient les plus grands bandits du monde parce qu'ils ont un livret d'international dans leur poche. Au commencement, il y a eu pas mal de tiraillements dans les petits groupes, mais aujourd'hui tout cela est apaisé.

» Ne va pas croire au moins que l'Internationale donne des secours à tous les imbécilles qui se sont fait proscrire pour elle. Ceux qui n'ont pas fait leur sac avant de partir doivent s'attendre à mourir de faim ici. Allard est employé dans une compagnie d'omnibus comme palefrenier; Grangé lave des carreaux; Pothier couche dans Hyde-Park; Greffier fils est laveur de vaisselle; Bouy ne sait que faire pour s'empêcher de mourir de faim.

» A côté de cela Reynol, Cluseret et Henry roulaient équipage. Cluseret est reparti, comme tu le sais, depuis longtemps.

» Une chose bien triste à dire, c'est que bien des Anglais n'ont pas assez de flatteries pour ces hommes qui non-seulement ont brûlé, mais volé Paris.

» Ici l'Internationale s'efface, ou fait semblant. Elle sait parfaitement que l'arsenal des lois anglaises est assez bien fourni pour arrêter les exploits de ceux qui auraient la prétention de recommencer ici leurs coups de Paris. Mais on continue le travail souterrain. L'Internationale a un nombre énorme d'agents en campagne.

» Landeck a quitté Londres ces jours-ci. Il doit être à Lyon en ce moment.

» Je te serre la main, *** »

A la suite de cette lettre, résumons en quelques lignes les derniers renseignements qui nous sont parvenus sur l'action de l'Internationale à Paris, en province et à l'étranger.

Le trait caractéristique de la situation en France, c'est la somme considérable d'efforts dirigés maintenant vers la province.

A Paris, le bulletin de la semaine dernière satisfait le conseil. On a recruté, en trois jours, 105 membres nouveaux, et une collecte volontaire a produit 5,227 francs en moins de 48 heures.

Nous avons déjà parlé du projet d'achat par l'association d'un grand journal parisien, très-connu, sinon bien famé chez les honnêtes gens. Les propriétaires de cette riche feuille demandaient 3 millions pour céder aux ennemis de la société cette arme, plus meurtrière qu'une batterie de canons. On s'est entendu sur le pied de 2 millions 550,000 francs; seulement, l'argent des internationaux n'est pas encore tout-à-fait prêt, et, pas d'argent, pas de... (nous avons failli écrire le nom du journal en question).

Le *Eastern Budget* publie la dépêche suivante, qu'il a reçue de Vienne le 25 juillet:

« Sur les instances de l'Angleterre, des recherches auront lieu dans les deux moitiés de l'empire relativement à l'organisation et aux développements de la Société internationale. »

Il nous semble que si l'Angleterre veut être renseignée sur cette société, elle n'a pas besoin d'aller collectionner des documents en pays étrangers;

elle trouvera chez elle, en ce moment, tout ce qu'il faut pour mener à bien ce petit travail.

Ainsi, le *Cosmopolitan* annonce que la société des *Fenians*, de Liverpool, vient d'envoyer auprès du comité central de l'*Internationale*, de Londres, trois délégués ayant mission de fusionner les deux sociétés.

Et soyez persuadés que cette fusion se fera plus facilement que celle des légitimistes et des orléanistes! Il n'y a rien de tel que les honnêtes gens pour ne jamais s'entendre entre eux.

QU'ILS PARTENT!

La *Vérité* publie ce qui suit:

« Une société de banquiers, industriels, gros commerçants, vient de se fonder dans un but que nous ne saurions trop approuver.

» Chaque sociétaire verserait à la caisse une somme indéterminée, qu'il abandonnerait pour cinq ans et sans intérêts.

» Aussitôt qu'il y aurait un million dans la caisse, on verserait ce million entre les mains de l'Etat, à charge par lui de le remettre aux Prussiens.

» On espère par ce moyen obtenir au plus vite l'évacuation du territoire français.

» Toutes les sommes seraient reçues, si minimales qu'elles fussent. La société se chargerait de tous les frais; on n'en demanderait pas le remboursement au Trésor.

» Les fondateurs de cette société auraient l'intention d'en offrir la présidence à M. Richard Wallace, et la vice-présidence à M. de Rothschild. Ces deux honorables citoyens se seraient déjà inscrits chacun pour une somme très-importante. »

LES ÉTUDIANTS DE STRASBOURG.

Une nouvelle manifestation anti-prussienne vient d'avoir lieu à Strasbourg. Les étudiants se sont réunis, et, jurant de ne point assister aux cours allemands, ont décidé qu'ils suivraient la nouvelle Faculté de Nancy ou de Lyon. Le gouvernement allemand n'a donc plus à se presser d'organiser une université à Strasbourg. De plus, il n'est pas probable que l'on ait l'intention de se servir en France de la méthode allemande en ce qui concerne les universités.

ENCORE DES INCENDIES.

Un incendie d'une importance considérable a éclaté la nuit de samedi, vers une heure, dans la rue Berthollet, au coin de la rue des Feuillantines. Le feu s'est déclaré, par des causes encore inconnues, dans un appartement au deuxième étage, et a atteint en quelques heures d'effrayantes proportions. Une grande panique régnait dans le quartier, car le rez-de-chaussée de la maison était occupé par une distillerie, et on avait tout lieu de craindre un effroyable sinistre.

Grâce à la prompt organisation des secours, on a réussi à se rendre à temps maître du feu. L'émotion a été très-grande dans les alentours jusqu'à une heure assez avancée de la matinée. Les dégâts sont très-sérieux; mais il faut encore se féliciter qu'on ait pu éviter de plus grands malheurs. Personne n'a été tué ni blessé.

— Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi matin dans les caves de la gare de St-Denis. Les secours sont arrivés à temps, et, au bout d'une heure, on était maître du feu... sans même que les Prussiens aient songé à offrir leur concours.

Ils regardaient.

— Le *Peuple souverain* annonce qu'un grand incendie a éclaté à Marseille.

L'incendie du palais archiépiscopal et d'une partie de la bibliothèque de Bourges constitue une perte immense.

L'édifice, en lui-même, n'avait pas une grande valeur artistique. — Conçu dans le style Louis XVI, il ressemblait plutôt à une vaste maison à deux étages qu'à un palais proprement dit.

Mais l'intérieur renfermait des œuvres d'art et des manuscrits inestimables, entre autres l'oratoire de l'archevêque, orné d'une madone de Raphaël et d'une descente de croix du Titien.

Cet édifice contenait, en outre, les archives de l'archevêché de Bourges depuis le quatorzième siècle, et plusieurs de ces documents, aujourd'hui

détruits, constituaient en quelque sorte les archives de l'histoire de France pendant les jours néfastes où Charles VII n'était plus que le « roi de Bourges. »

On y conservait aussi le testament de Jacques Cœur, écrit tout entier de la main de l'illustre argentier, dont l'hôtel aux armes parlantes sert aujourd'hui de tribunal.

Mais la pièce la plus remarquable de cette admirable collection de raretés, c'était l'ordre d'exécution de Jésus-Christ, propriété personnelle de la famille de la Tour d'Auvergne, et ainsi conçu:

« Jésus de Nazareth, de la tribu juive de Juda

» convaincu d'imposture et de rébellion envers

» l'autorité divine de Tibère-Auguste, empereur

» des Romains, ayant été, pour ce fait sacrilège,

» condamné à mourir sur la croix, par ordon-

» nance du juge Ponce-Pilate, sur les poursuites

» de notre seigneur Hérode, lieutenant de l'em-

» pereur en Judée, sera conduit demain matin,

» 25^e jour des ides de mars, au lieu ordinaire du

» supplice, sous l'escorte d'une compagnie de la

» garde prétorienne.

» Le soi-disant roi des Juifs sortira par la porte

» de Strunée.

» Tous les officiers publics et sujets de l'em-

» pereur sont tenus de prêter main-forte à l'exé-

» cution de cet arrêt.

» Jérusalem, le vingt-deuxième jour des ides

» de mars, l'an 783 de Rome.

» Signé : CAPEL,

» Homme public. »

En l'absence d'autres détails sur ce nouvel incendie de nos richesses nationales, nous espérons encore que les 60,000 volumes, cartes et manuscrits, renfermés dans la bibliothèque, auront pu être sauvés.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Faits Divers.

On lit dans le *Courrier de Lyon*:

Nous croyons savoir que M. le préfet du Rhône a reçu du ministère de l'intérieur des instructions très-précises en vertu desquelles il doit notifier au conseil municipal de Lyon d'avoir à se conformer aux lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne l'enseignement élémentaire, les nominations irrégulières d'instituteurs et d'institutrices, d'inspecteurs et d'inspectrices, que la mairie s'est permises en dehors de ses attributions.

Il est également mis en demeure de se conformer à la loi relativement aux bureaux de bienfaisance dont l'institution a été bouleversée par cet aréopage de réformateurs au petit pied.

— Le maréchal Caurobert vient d'arriver à Versailles, pour se mettre à la disposition de la commission législative d'enquête sur les événements qui ont précédé, accompagné et suivi la capitulation de Metz.

L'honorable maréchal est d'avis, nous assure-t-on, que la place eût pu être défendue beaucoup plus longtemps, et immobiliser ainsi, jusqu'à la mi-décembre au moins, l'armée de Frédéric-Charles.

— Courbet sera défendu devant le conseil de guerre par M. Lachaud.

Courbet, loin d'être abattu et inquiet sur son sort, comme l'on dit plusieurs de nos confrères, est, au contraire, convaincu que des remerciements lui sont dus pour avoir préservé les musées du vol et de l'incendie.

La démolition de la colonne ne le tourmente pas davantage. Le décret l'ordonnant a, dit-il, été rendu douze jours avant sa nomination à la Commune.

Courbet a toute sa liberté d'esprit, et passe ses journées entre la peinture et la recherche de nouveaux moyens de défense. Il s'attend à être acquitté, et M. Lachaud n'est pas loin de partager sa conviction.

— Le Français raconte que, dans un train allant de Paris à Versailles, on a entendu une conversation de M. Gambetta avec un de ses amis, conversation dans laquelle l'ex-dictateur exprimait la plus entière confiance dans le prochain triomphe de sa cause. Il se disait sûr de la victoire, soit dans l'armée, soit dans le prolétariat.

— Nous lisons dans la *Gazette de Cologne* :

La première traite française, pour le paiement de l'indemnité de guerre, a été présentée à la maison Muller et C^o, de Berlin, qui l'a immédiatement soldée.

Cette traite, tirée par M. de Rothschild, était endossée par M. Pouyer-Quertier. Elle était de douze cent mille thalers, environ quatre millions de francs !

Une particularité bizarre. Le droit de timbre allemand sur cette traite se montait à deux mille cinq cents francs environ, et comme les plus forts timbres mobiles sont de trente-sept francs cinquante centimes, il en fallait plus de soixante-dix. Non-seulement la traite en était couverte, mais il y avait des rallonges !

— D'après un bruit qui circule, de grandes modifications seraient introduites dans les règlements universitaires et dans les écoles du gouvernement.

A Saint-Cyr, à l'école polytechnique, à l'école navale, à La Flèche, partout enfin dans les écoles spéciales de l'Etat, les langues vivantes prendraient le pas sur toutes les langues mortes. Des points supplémentaires seraient acquis aux candidats à ces écoles qui justifieraient de la connaissance approfondie de l'allemand, de l'anglais, de l'espagnol, de l'italien et du russe. Dans les régiments, les sous-officiers qui voudront arriver à l'épaulette, devront justifier de la connaissance d'une des langues usuelles de l'Europe. Mais, du reste, le gouvernement a l'intention de réserver de nombreux grades d'officiers à tous les hommes qui, enrôlés en vertu des lois nouvelles, voudront passer les examens sérieux qui seront exigés des aspirants à la sous-lieutenance.

Il est à supposer que l'enseignement des langues vivantes va recevoir une impulsion nouvelle dans les lycées à la rentrée des vacances.

— Premier effet de la nouvelle loi militaire.

On nous assure que du 10 septembre au 10 octobre prochain, le camp de Satory sera le théâtre d'exercices et de manœuvres militaires auxquels devront prendre part tous les jeunes gens de vingt-cinq à vingt-neuf ans, mariés ou non, nés dans le département de la Seine.

On évalue à 40 mille au moins le nombre des jeunes soldats ainsi appelés.

Les 18 bataillons de mobiles de la Seine, formés il y a un an, et dont l'éducation militaire est déjà riche de théorie et de pratique, formeront tout naturellement le noyau de la réserve parisienne.

Des camps d'instruction semblables vont être institués pour la même époque dans tous les départements ou groupes de départements.

— Une nouvelle réforme militaire est à l'ordre du jour.

On parle très-sérieusement de remplacer, par des buffeteries noires, les buffeteries actuelles de l'armée. Il serait même question de donner aux officiers des képis noirs, à peu près semblables à ceux des officiers Prussiens.

— La dernière tempête de nuit a renversé sur plusieurs points du Paris incendié un certain nombre de pans de murailles calcinés et d'échafaudages inachevés.

Aux docks de La Villette, un mur de cinq étages, sur une dizaine de mètres de façade, s'est écroulé, bien qu'étayé, avec un fracas formidable, mais heureusement sans causer d'autre accident que le bris de pas mal de vitres, par suite de la commotion.

La guérite du factionnaire de la colonne de la Bastille a été violemment soulevée par une rafale et brisée sur la bordure du trottoir.

Plusieurs gardiens de la paix ont été atteints par des épaves de cette tempête, d'une intensité inaccoutumée en cette saison, mais sans qu'aucun d'eux ait reçu de blessure grave.

— Les Parisiens n'ont pas oublié le zouave Jacob, le fameux guérisseur de la rue de la Roquette qui a occupé les badauds et les naïfs pendant plusieurs mois, il y a de cela quelques années.

Si nous en croyons l'*Impartial de l'Est*, le zouave Jacob ne dupera plus personne. Incorporé dans l'armée de la Loire pendant la guerre, et pris en flagrant délit d'espionnage pour le compte des

Prussiens, il aurait été fusillé comme traître dans le courant de janvier dernier.

Paralytiques et éclopés, prenez le deuil.

— M. Jules Favre fait préparer les appartements de son hôtel, rue d'Amsterdam, et ceux de son habitation à Rueil. C'est à Rueil qu'il se retirerait pendant cinq à six semaines ; après avoir remis son portefeuille entre les mains du chef du pouvoir exécutif.

— Le général commandant la 7^e division militaire vient de suspendre, pour quatre mois, le journal *l'Est*, organe du parti démocratique avancé qui paraît à Besançon.

— Une affiche étrange s'étale depuis deux jours sur les murs de différentes villes et pique la curiosité des passants.

Elle se compose de lettres jetées pêle-mêle et dans tous les sens. En réunissant ces lettres, grâce au numéro d'ordre qui les surmonte, on arrive à former ce mot, non moins énigmatique que l'affiche elle-même : DEGRINGOLADE.

Est-ce une allusion à certains hommes du 4 septembre ?

— On signale la présence à Paris de Mgr Verhul d'abord missionnaire apostolique en Mantchourie, puis évêque de Nankin.

Ce vénérable prélat, martyrisé il y a un an, lors du massacre des chrétiens, où périrent un grand nombre de nos Sœurs de charité, n'a échappé que par miracle aux traitements cruels auxquels il a été soumis.

Mgr Verhul, malgré l'état précaire de sa santé, a bien voulu, à la demande du chapitre métropolitain privé de son pasteur, administrer la confirmation dans plusieurs paroisses de la capitale.

— On annonce la mort de Mgr Sergent, évêque de Quimper.

On se souvient qu'en 1860, au lendemain de Castelfidardo, Mgr Sergent prononça, dans la chaire de l'église de Quimper, un discours qui fit sensation. Ce discours était l'oraison funèbre des vaincus.

Le pape avait une grande affection pour Mgr Sergent, que dans son amour du calembourg il n'appelait jamais que : *Mon sergent !*

— On annonce la mort de Mgr l'archevêque d'Auch.

Bien que souffrant depuis plusieurs années, sa santé paraissait en voie d'amélioration, et rien ne faisait prévoir un aussi brusque et aussi fatal dénouement.

— Il arrive d'Orient des nouvelles de plus en plus alarmantes au sujet du choléra et de la peste, qui étendent leurs ravages.

— M. Gambetta et M. Laurier revenaient de Versailles en chemin de fer. On causait politique pour tuer le temps, et M. Gambetta attaqua assez vertement le chef du pouvoir exécutif.

« Tu as tort de l'attaquer, fit tout-à-coup Laurier : songe que pour toi c'est un peu un oncle à succession. »

— Nous recommandons à nos lecteurs allant à Paris de visiter avec attention l'ancienne maison de la *Redingote grise*, actuellement maison du *Pont-au-Change*, 45, rue de Rivoli, Paris.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les membres de la société des courses de Saumur se sont réunis dimanche à l'Hôtel-de-Ville, en assemblée générale, pour recevoir une communication se rattachant à l'existence de la société.

M. le président, en ouvrant la séance, a annoncé, en effet, qu'au cours du mois de juin, il avait reçu une lettre ministérielle, d'après laquelle l'allocation de l'administration des Haras était assurée à la société des courses de Saumur, pourvu que la ville lui maintint elle-même sa subvention. Aussitôt la réception de cette bonne nouvelle, il s'était rendu auprès de M. le Maire de Saumur pour lui demander le concours de la municipalité.

A la suite d'une réponse défavorable renouvelée, M. Le Brecq a convoqué l'assemblée générale pour que les sociétaires décidassent de ce qu'il y avait à faire.

Après des réflexions nombreuses sur une décision qui paraissait si fâcheuse à tous, tant au point de vue des nombreux ouvriers et journaliers pour qui ces fêtes étaient une occasion de gain qu'à celui du commerce de la ville et même de l'octroi, après de longues discussions, il a été décidé :

Que, les fêtes ne pouvant avoir lieu en 1871, la société maintenait son existence pour 1872 ;

Qu'en raison de l'avoir en caisse et des espérances que l'on avait pour l'avenir, une nouvelle réunion serait provoquée avant la fin de l'année, afin d'assurer les courses de 1872, et de maintenir dans notre ville, la terre classique de l'équitation et de l'éducation du cheval, des concours hippiques qui ont toujours eu un éclat et une réputation que lui ont enviés les plus grands hippodromes.

Le ministre de la guerre vient de décider que tous les militaires libérables en 1871 seront, dès à présent, renvoyés par anticipation dans leurs foyers et inscrits sur les contrôles de la réserve.

Sont exceptés de ce renvoi :

1^o Les militaires appartenant à des corps stationnés en Algérie ;

2^o Les engagés volontaires ou les rengagés qui ne désireraient pas retourner dans leurs foyers ;

3^o Les militaires qui contracteront des rengagements ou qui demanderont à traiter pour remplacer ;

4^o Les militaires proposés pour la retraite.

On a annoncé la mort de MM. de la Devansaye et Ch. de la Borde, noyés en mer près du Croisic.

Voici sur ce sinistre des détails donnés par le *Phare de la Loire* qui, sauf les noms, sont parfaitement exacts.

Le 24 courant, le sloop de plaisance appartenant à M. Deborde, est sorti du Croisic, vers onze heures du matin, dans le but d'aller lever des osiers à homards. Il était monté par deux marins de cette dernière localité, ayant à bord le propriétaire et trois de ses amis : MM. Delarencé et Picégure père et fils :

Arrivée en dehors de Basse-Ergot, en voulant virer de bord, l'ambarcation n'ayant pas d'air, une lame vint par derrière et remplit presque le frêle bateau, qui ne tarda pas à sombrer.

Les hommes se trouvèrent alors pêle-mêle dans une mer assez houleuse.

Heureusement, et par le plus grand des hasards, la chaloupe *Sainte-Anne*, de Piriac, patron Herval, sortait du Croisic, et des personnes qui pêchaient au bout de la jetée ont pu faire comprendre à l'équipage de la chaloupe qu'une embarcation était sombrée sur les récifs de Basse-Ergot. Le patron fit immédiatement route sur le lieu du sinistre et put sauver MM. Picégure et le patron Guillard. Le matelot Bertho s'était dirigé vers la plage Deslande, où il atterrit après une heure d'efforts, et fut secouru par le maître-nageur de l'établissement.

Il reste donc à déplorer la mort de MM. Deborde et Delarencé. Ce dernier a été retiré de l'eau ; l'autre n'est pas encore retrouvé, ni l'embarcation.

On lit dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* :

« Il n'y aura pas de distribution de prix cette année dans les lycées. Un récent avis du ministre de l'instruction publique en a informé les préposés. »

« Cependant, les compositions pour les prix continuent partout. Les enfants n'auront pas de livres, mais des *palmarès* seront faits qui constateront les succès des lauréats. »

« C'est une économie d'environ 800,000 fr. pour l'Etat. »

Nous donnons cette nouvelle sous réserve, car nous croyons notre confrère de Rennes mal informé à ce sujet.

LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE.

L'idée qui a présidé à la création de la Société Bibliographique est d'unir la Science et la Foi dans un commun effort pour servir la cause de la vérité, et lutter contre les progrès de l'erreur.

« La Société Bibliographique n'est ni une société savante, ni une société de bibliophiles : c'est la réunion des hommes de foi et des hommes de science, des hommes de bonnes œuvres et des hommes de travail, sur un terrain à la fois assez solide et

assez large pour inspirer confiance à tous : assez solide, car on s'appuie sur une autorité qui ne peut faillir et devant laquelle tout catholique s'incline, l'autorité de l'Eglise ; assez large, car on fait appel à tous les honnêtes gens, cherchant de bonne foi la vérité et voulant servir utilement la science. La Société ne craint pas de faire hautement sa profession de foi : elle est catholique, et c'est pour cela qu'elle peut avoir la prétention d'être universelle. Elle n'impose d'ailleurs à ses membres ni limites étroites, ni règles arbitraires. Elle dit à tous : Nous sommes des Chrétiens, également dévoués à la vérité et à la science ; nous cherchons ce qui unit et non ce qui divise. En présence des efforts de l'erreur, de la propagande du mal, de la corruption des intelligences, ce n'est pas trop de toutes les forces sociales pour travailler de concert à éclairer, à fortifier, à régénérer les esprits. Nous prenons pour devise la vieille maxime de l'Eglise : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*. Unité dans les croyances religieuses ; liberté dans les questions douteuses, qui peuvent partager les meilleurs esprits ; charité en tout et à l'égard de tous : tel est l'esprit de notre Société. »

Ces paroles du président, prononcées le 27 mai 1868, à la première assemblée générale, n'ont pas cessé d'être vraies.

La Société Bibliographique se compose de membres titulaires et d'associés correspondants, dont le nombre est illimité. On fait partie de la Société après avoir été admis par le conseil, sur la présentation de deux membres titulaires ou associés. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de dix francs. Le titre de membre titulaire est acquis à tout sociétaire qui, en outre, fait don à la Société d'une somme de cent francs au moins.

En publiant des livres, en tenant au courant des publications contemporaines, la Société s'adresse à tout le monde ; mais elle a des devoirs particuliers à l'égard de ses membres et elle leur réserve certains privilèges. Ces privilèges, qui s'accroîtront avec le temps, sont dès à présent les suivants :

1^o Les sociétaires peuvent acquérir les publications de la Société à des prix réduits, fixés par le conseil sur la proposition du comité des fonds. Ainsi, la *Revue bibliographique universelle*, dont l'abonnement est de 15 fr. pour les personnes étrangères à la Société, n'est que de 10 francs pour ses membres ;

2^o Les sociétaires ont le droit de s'adresser au conseil pour obtenir les renseignements bibliographiques qui leur sont utiles ;

3^o Ils reçoivent gratuitement le *Bulletin de la Société* ;

4^o Ils peuvent faire insérer dans la *Revue* leurs demandes et leurs offres d'ouvrage d'occasion ;

5^o Ils participent aux avantages du cabinet littéraire quand ils résident à Paris.

S'adresser, pour les demandes d'admission, à M. le Président de la Société, à Paris, rue du Bac, 77, ou à M. Jules Delmas, membre-correspondant, à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 27.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 31 juillet. — Sont élus :

MM. Durand, Métivier, Mottu, Topard, Séraphin, Dehaynin, Gradoz, Maublanc, Jobbé, Duval, Léon Thomas, Allain-Targé, Murat, Ferré, Rigault, Clémenceau, Arrault, Vautier, Cantagrel, Lockroy, Ranc, Bouvery, Raynal, Jacques Baudouin, Chevallier, Dupuy, Blanche, Leclerc, Riant, Rondelet, Breton, Beudant, Delzent, Dargent, Gavrel, Ohnet, Gilles, Desouche, Lavocat, Collin, Pretet, Denizot, Perrinelle, Gouin, Léveillé, Marmottant, Richard.

Total, 20 appartenant à l'Union parisienne de la presse ; 26 à la réunion de la rue Turbigot ; 2 communs aux deux listes.

Comme on le voit, l'indifférence des électeurs n'a pas été moins grande hier qu'elle ne l'avait été le 24 juillet. Au second tour de scrutin, le nombre des abstentions a été plus considérable encore qu'au premier.

En somme, le résultat général des élections des 23 et 30 juillet donne 45 candidats de l'Union parisienne et 35 radicaux.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'Univers illustré contient dans son numéro de cette semaine : la Pêche des armes jetées dans la Seine par les fédérés; la rue des Réservoirs, à Versailles; l'état de la salle de Minerve, aux Tuileries; le Portrait de Mgr Guibert, nommé archevêque de Paris; puis l'émouvante série des souvenirs de la Commune, comprenant : les Wagons blindés des fédérés en face d'Asnières; les Chaloupes canonnières de la Commune embossées sous le viaduc du Point-du-Jour; la Maison de M. Thiers, vue prise au moment où l'on en commence la démolition; un Concert organisé par les fédérés au palais des Tuileries; les Départs au chemin de fer du Nord; le Club de l'église Saint-Sulpice, etc., Rébus, Problème d'Échecs. — La partie littéraire de l'Univers illustrés'est enrichie dans ce numéro d'une étude infiniment curieuse; il s'agit d'un opuscule de Balzac, l'immortel auteur de la Comédie humaine. Ces pages charmantes, intitulées : Physiologie de la Toilette, doivent prendre place pour la première fois dans l'édition complète des œuvres du grand romancier, publiée par la maison Michel Lévy frères, et l'Univers illustré a eu la bonne fortune d'en obtenir la primeur.

Abonnement, pour Paris et les départements : un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr. Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

OFFICE FINANCIER ET INDUSTRIEL.

PARIS, 46, rue de la Victoire, PARIS.
ACHAT et **COMPTANT** de toutes valeurs françaises et étrangères.
Escompte de tous coupons français ou étrangers, échus ou à échoir.
 Avis urgent aux porteurs de valeurs autrichiennes et ottomanes.
 En envoyant les titres par lettre chargée, on reçoit les fonds par retour du courrier.
 OFFICE FINANCIER ET INDUSTRIEL,
 PARIS, 46, rue de la Victoire, PARIS.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,
 16, place Vendôme, à Paris.
 Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).
 Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir, jusqu'à fin septembre prochain.
 Emprunts français et étrangers : Italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, tabacs, foncier, marchés, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.
 Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate.
 Le président du conseil d'administration,
 J. RANDOING,
 officier de la Légion-d'Honneur, ancien président du conseil général de la Somme.

AU PONT-AU-CHANGE

45, Rue de Rivoli, Paris
 Ancienne Maison connue sous le nom de la
REDINGOTE GRISE
HABILLEMENTS POUR HOMMES ET ENFANTS
 Seule Maison dans Paris qui donne un Habillage de Cérémonie complet pour 49 francs :
 Une Redingote drap noir, ou une Jaquette, Un Gilet satin noir; Un Chapeau soie; Une p^{re} de Souliers vernis;
 Un Pantalon satin noir;
Le tout pour 49 francs !
 Grand choix de Draperies et Nouveautés pour Vêtements sur mesure livrés en 12 heures.
 3 récompenses pour le bon marché extraordinaire de ses Vêtements :
 Classe 38, Mention honorable. — Classe 35, Médaille. — Classe 91, Médaille.
 Jaquette pointillée, f. 17 | Pantalon nouveauté, f. 12
 Redingote doublée soie 26 | — satin. 14
 Pardessus haute nouv. 23 | Vêtement compt pointillé 35
 MAISON DU PONT-AU-CHANGE, 45, RUE DE RIVOLI, PARIS.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

DU CHEMIN DE FER
LE MENPHIS EL PASO ET PACIFIC.
 Les porteurs de *Bonds Hypothécaires* de cette compagnie sont invités à se présenter ou à envoyer leur adresse par lettre affranchie, à partir du 1^{er} août prochain, de neuf heures du matin à midi, aux Bureaux de la liquidation, n° 8, rue Lafayette, pour prendre connaissance d'une communication qui les intéresse. (187)

Marché de Saumur du 29 juillet.

Froment (l'h.) 77 k. 26 15	Graine trèfle 50	—
2 ^e qualité. . . 74	— luzerne 50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.) 780	90
Orge. 65	— Luzerne —	780 80
Avoine h. bar. 50	Paille	780 110
Fèves 75	— Amandes . . .	50
Pois blancs. . 80	— cassées 50	—
— rouges. . . 80	Cire jaune. . .	59 175
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	—
Colza 65	(52 k. 500) — à	—
Chenevis. . . 50	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k. —	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur . .	—
— delin. . . . 50	Brun.	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 115 à 160
Id.	2 ^e id. 90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1870.	1 ^{re} id. 80 à 90
Id.	2 ^e id. 70 à 80
Saint-Léger et environs 1870.	1 ^{re} id. 75 à 85
Id.	2 ^e id. 65 à 75
Le Puy-N.-D. et environs 1870.	1 ^{re} id. 75 à 80
Id.	2 ^e id. 65 à 75
La Vienne, 1870.	1 ^{re} id. 45 à 50
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzay et environs 1870.	100 à 120
Champigny, 1870.	1 ^{re} qualité 140 à 200
Id.	2 ^e id. 100 à 120
Varrains, 1870.	80 à 100
Varrains, 1870.	80 à 100
Bourgueil, 1870.	1 ^{re} qualité 90 à 120
Id.	2 ^e id. 70 à 80
Restigné 1870.	75 à 85
Chinon, 1870.	1 ^{re} id. 70 à 80
Id.	2 ^e id. 60 à 70

P. GODET, propriétaire-gérant.

JOURNAL DES DEMOISELLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du Journal des Demoiselles informe ses abonnés que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir de janvier pour finir en décembre, ne commenceront que d'avril, et qu'exceptionnellement ces abonnements ne seraient que de neuf mois.

Le prix des abonnements est naturellement réduit dans la proportion d'un quart, et les abonnements pour cette année exceptionnelle de neuf mois seront de :

Edition mensuelle.	Départ 9 »
Edition bi-mensuelle (bleue) avec gravures.	— 15 50
Edition bi-mensuelle (verte) avec gravures et patrons.	— 18 »
Edition hebdomadaire la plus complète, chaque trimestre.	— 8 50

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du Journal la Poupée modèle, Journal des Petites Filles, informe ses abonnés que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir du 15 novembre 1870 pour finir le 15 octobre 1871, ne commenceront que du 15 mars pour finir le 15 novembre, et qu'ainsi cette année exceptionnelle ne serait que de neuf mois. Le prix des abonnements pour cette année est réduit dans la proportion d'un quart, c'est-à-dire est fixé à 5 fr. 75 pour les départements.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 6 août 1871, à midi, dans une maison située au bourg de Méron, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et objets mobiliers dépendant des successions des époux BEDEUX-CHACÉ, tous les deux décédés.

On vendra :

Plusieurs lits complets, deux armoires, buffet, coffre, huche, tables, chaises, pendule, couette, linge, garde-robe, fourrage, charrettes et instruments aratoires, un cheval, barriques vides, bois de chauffage et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.
 UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.
 S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.
 Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.
 S'adresser à M. Frédéric LEHOUX.

Suivant acte reçu par M^e Le Blaye, notaire à Saumur, le 30 juillet 1871, enregistré le 1^{er} août suivant, il a été formé entre M. Adolphe-Désiré Common et M^{lle} Léonide Common, négociants, demeurant à Saumur, une société en nom collectif pour l'exploitation du commerce d'épicerie et droguerie qui leur appartient comme successeurs de M. Common-Bouchet, leur père. — La durée de la société est de dix années à partir du 1^{er} août 1870. — Le siège de la société est à Saumur, rue Saint-Jean, n° 25. — La raison sociale est : A. Common et sœur. La signature sociale porte ces deux noms. Chaque associé a droit d'en faire usage. Ils ont tous deux la gestion et l'administration de la société. — Le fonds social est composé de 58,962 fr. 55 c., en marchandises, matériel, numéraire et créances actives, valeurs fournies également par les deux associés.

Pour extrait :

(188) LE BLAYE.

A VENDRE

VIN BLANC.

S'adresser au bureau du journal.

COURS ET LEÇONS PARTICULIÈRES, de dessin, peinture, aquarelle, etc., par M. MERCIER, artiste peintre, élève médaillé de l'École des Beaux-Arts de Paris.
 Saumur, rue Cendrière, 10.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait.
 S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
 Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

DIX FRANCS

PAR AN

LISEZ LE CRÉDIT

UN FRANC

PAR MOIS

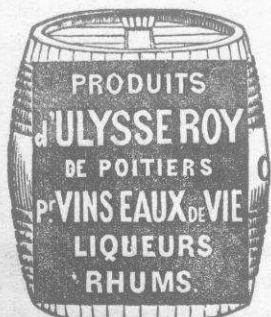
Journal financier hebdomadaire

22, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, PARIS

Guide obligé pour tous les porteurs de titres français et étrangers. — Publications de tous les tirages. — Indications spéciales sur le Suez. — Renseignements gratuits aux Abonnés sur toutes valeurs.

VENDEZ VOS VALEURS ITALIENNES, ET

Lisez LE CRÉDIT



GLUTEN-VÉRON
 Potage breveté
 ROY & BERGER
 de Poitiers.

RIELLANT, Dentiste,

Quai de Limoges, 157, à Saumur.

FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité.	2 f. 50
Qualité extra.	3 »
— supérieure.	3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre.
 Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 65.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 29 JUILLET.			BOURSE DU JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 0/0, j. avril 71.	55 60	»	»	10	55	»
5 0/0, Emp. 1871.	88 07	»	»	03	81	50
4 1/2 0/0, 22 mars 1871.	80 25	»	»	»	420	»
Obligations du Trésor.	430	»	»	»	250	»
Ville de Paris 1869.	300	1	50	»	2340	»
Banque de France.	3125	»	»	»	938	75
Crédit foncier, juill. 1870.	955	»	»	»	»	»
Crédit colonial.	»	»	»	»	»	»
Crédit Agricole.	565	»	»	»	»	»
Crédit industriel.	625	»	»	»	102	50
Crédit Mobilier.	155	»	»	»	550	»
Comptoir d'escompte.	645	50	»	»	817	50
Orléans, avril 1870.	845	»	»	»	990	10
Nord, janvier 1871.	967	50	»	»	416	25
Est., mai 1870.	485	»	»	»	835	5
Paris-Lyon-Méditerranée.	865	»	»	»	545	»
Midi, janvier 1871.	542	50	»	»	490	5
Ouest, avril 1870.	510	»	»	»	»	»
Charentes.	»	»	»	»	»	»
Vendée.	»	»	»	»	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	715	»	»	»	231	25
Canal de Suez.	177	50	»	»	125	»
Transatlantiques.	177	50	»	»	»	»
Compagnie immobilière.	63	76	»	»	45	»
Emprunt italien 5 0/0.	48	»	»	»	48	50
Autrichiens.	»	»	»	»	685	»
Sud-Autrich.-Lombards.	473	75	»	5	385	5
Victor-Emmanuel.	415	»	»	»	277	50
Crédit Mobilier Espagnol.	291	25	»	»	760	10
Est-Hongrois.	840	»	»	»	»	»
Foncier autrichien.	»	»	»	»	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	310	75	»	»	297	50
Orléans.	305	50	»	»	297	50
Paris-Lyon-Méditerranée.	295	»	»	»	290	»
Ouest.	293	50	»	»	290	»
Midi.	295	»	»	»	282	50
Est.	285	»	»	»	270	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.